La charte de l'évaluation

La charte de l'évaluation définit les principes et mesures propres à garantir, notamment, la qualité, la transparence et la publicité des procédures d'évaluation.

Elle est rendue publique et portée à la connaissance des établissements et entités évalués. Les experts et les collaborateurs du Hcéres s'engagent à en respecter les principes et les dispositions.

Télécharger

Charte de l'évaluation (septembre 2024) **(/sites/default/files/media/downloads/charte-evaluation-2024.pdf)**
(182.26 Ko) - PDF

Télécharger (/sites/default/files/media/downloads/charte-evaluation-2024.pdf)